
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 AOÛT 2015 À 19 h 30 AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire, Bruno Guilbault

Mesdames et Messieurs les conseillers, Louise Poirier
Katy Dupuis
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis

Est absente:
Madame la conseillère, Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

Monsieur Rémi Racine, directeur du Service de la planification et du développement du territoire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-411

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, en retirant le point 11 et en ajoutant à la Correspondance, le point 31.2, et aux Affaires nouvelles, le point 32.1:

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juillet 2015 à 19 h 30
4. Comité consultatif d'urbanisme - Dépôt du procès-verbal du 3 août 2015
5. Dépôt - Rapport du maire – Situation d'urgence locale – Glissements de terrain rue Queen – Travaux
6. Demande de dérogations mineure
 - 6.1 Municipalité de Rawdon / Christian Boulard – rue Koch – Lot Partie 14 du rang 07 – Zone R1-16 – Implantation du bâtiment principal
7. Demande relative aux règlements sur les PIIA
 - 7.1 Kassis Nour – 3254-3260, 4e Avenue – Lot 4 994 175 – Zone 8 au PIIA (secteur Centre-ville) – Règlement numéro 508-93 – Rénovation du bâtiment principal (fenêtres et porte)
 - 7.2 Lucine Sasseville – 3561-3563, rue Church – Lot 4 994 789 – Zone 6 au PIIA (secteur Centre-ville) – Règlement numéro 508-93 - Rénovation du bâtiment principal (fenêtres)
 - 7.3 Mylène Robitaille/Marc-André Blain – 7059, Croissant du Lac – Lot 13b-42 du rang 08 – Zone 1 (secteur Val-Pontbriand) – Règlement numéro 1000 – Nouvelle construction avec garage attaché
 - 7.4 9139-8123 Québec Inc/Les constructions Claude Turenne – Rue Champlain – Règlement numéro 1008 – Nouvelle construction (condo, 4 logements)
 - 7.5 Ghislain Charrette – 3543, rue Church – lot 4 994 785 – Rénovation du bâtiment principal

8. Première période de questions

AVIS DE MOTION

9. Avis de motion – Règlement numéro 402-40 modifiant le règlement de zonage numéro 402 et ses amendements afin de modifier les normes concernant les cabanes à sucre

10. Avis de motion – Règlement numéro 40-99-7 modifiant le règlement numéro 40-99 et ses amendements afin de modifier les zones d'interdiction de stationnement et de créer des zones de débarcadère à proximité de l'école des Cascades pavillon Sainte-Anne ainsi que d'autres modifications accessoires

RÈGLEMENTS

11. Adoption du Règlement numéro 402-38 modifiant le règlement de zonage numéro 402 (secteur canton) et ses amendements afin d'abroger les chapitres 13, 14 et 15 **Retiré**

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

12. Octroi de contrat – Réfection de fondation de rues sur Croissant du Lac et ch. du Lac-Huard
13. Octroi de contrat – Travaux de pavage sur différentes rues – 2015
14. Installation d'un écran numérique – Intersection rue Queen et 4^e Avenue – Entente
15. RéSolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
16. Résolution de concordance
17. Résolution de courte échéance

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

18. Mutuelle de prévention « FQM-PRÉVENTION » (MUT-00709) – Santé sécurité au travail
19. Dépôt - plainte au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Projet Hydro-Québec - Ligne 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île
20. Résolution d'appui au comité citoyens sous haute tension – Ligne 735kv
21. Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique - Glissements de terrain - rue Queen
22. Appropriation de surplus - Travaux de voirie 2015 – Phase 1
23. Honoraires professionnels – Michel Tellier, architecte – Caserne incendie
24. Prolongation de la période d'abaissement du niveau de l'eau des lacs Sandy et Régent
25. Omnium des maires - MRC Matawinie
26. Appui à la gestion de l'offre dans le cadre du partenariat transpacifique (PTP)
27. Révision budgétaire 2015 - Office municipal d'habitation (OMH)
28. Demande d'aide financière – Association de parents d'enfant trisomique 21 Lanaudière
29. Fermeture de rue – Halloween 2015

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

30. Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
 - 30.1 Liste des comptes à payer/fournisseurs
 - 30.2 Liste des chèques émis
 - 30.3 Liste des chèques annulés
 - 30.4 Liste des prélèvements
 - 30.5 Liste des engagements
 - 30.6 Liste des virements budgétaires
 - 30.7 Journal des salaires nets
31. Correspondance
 - 31.1 Lettre - Domaine Sam-Calm – Demande de rencontre
 - 31.2 Lettre de remerciement - Maison des jeunes **Ajout**
32. Affaires nouvelles
 - 32.1 Maison de production Aetios - Contrôle de la circulation lors d'un tournage **Ajout**
33. Deuxième période de questions
34. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 14 JUILLET 2015 À 19 H 30

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juillet 2015 à 19 h 30 a été remise aux membres du conseil.

15-412 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juillet 2015 à 19 h 30, tel que remis aux membres du conseil.

4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2015

15-413 La directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe dépose le procès-verbal du 3 août 2015 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

5. DÉPÔT - RAPPORT DU MAIRE – SITUATION D'URGENCE LOCALE – GLISSEMENTS DE TERRAIN RUE QUEEN – TRAVAUX

15-414 Le maire présente et dépose le rapport daté du 17 août 2015 sur les dépenses engagées suite aux glissements de terrain survenus les 11 et 23 juin 2015.

6. DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURE

6.1 MUNICIPALITÉ DE RAWDON / CHRISTIAN BOULARD – RUE KOCH – LOT PARTIE 14 DU RANG 07 – ZONE RI-16 – IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 3 août 2015, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par monsieur Christian Boulard visant à rendre conforme l'implantation d'une résidence projetée à 3 mètres et plus de la marge arrière en lieu et place de la marge arrière minimale exigée de 7.5 mètres en vertu de l'article 6.2.1 c) du règlement de zonage numéro 402;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

15-415 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2015-00723, conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

7. DEMANDE RELATIVE AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 août 2015.

15-416 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

7.1 Kassis Nour – 3254-3260, 4^e Avenue – Lot 4 994 175 – Zone 8 au PIIA (secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Rénovation du bâtiment principal (fenêtres et porte)

7.2 Lucine Sasseville – 3561-3563, rue Church – Lot 4 994 789 – Zone 6 au PIIA (secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 - Rénovation du bâtiment principal (fenêtres)

7.3 Mylène Robitaille/Marc-André Blain – 7059, croissant du Lac – Lot 13B-42 du rang 08 – Zone 1 (secteur Val-Pontbriand) – Règlement numéro 1000 – Nouvelle construction avec garage attaché

7.4 9139-8123 Québec inc./Les constructions Claude Turenne – rue Champlain – Règlement numéro 1008 – Nouvelle construction (condo, 4 logements)

7.5 Ghislain Charrette – 3543, rue Church – Lot 4 994 785 – Rénovation du bâtiment principal

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

9. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 402-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LES CABANES À SUCRE

15-417 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 402-40 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 et ses amendements afin de modifier les normes concernant les cabanes à sucre.

10. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 40-99-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 40-99 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES ZONES D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CRÉER DES ZONES DE DÉBARCADÈRE À PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE DES CASCADES PAVILLON SAINTE-ANNE AINSI QUE D'AUTRES MODIFICATIONS ACCESSOIRES

15-418 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Katy Dupuis que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 40-99-7 modifiant le Règlement numéro 40-99 et ses amendements afin de modifier les zones d'interdiction de stationnement et de créer des zones de débarcadère à proximité de l'école des Cascades pavillon Sainte-Anne ainsi que d'autres modifications accessoires.

RÈGLEMENTS

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES CHAPITRES 13, 14 ET 15

Retiré.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

12. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE FONDATION DE RUES SUR CROISSANT DU LAC ET CH. DU LAC-HUARD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 28 juillet 2015 afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de réfection de fondation de rue sur croissant du Lac et le chemin du Lac-Huard;

CONSIDÉRANT la réception de six (6) soumissions en date du 13 août 2015, le résultat des soumissions étant le suivant :

RÉSULTAT DES OFFRES (TAXES INCLUSES)

ENTREPRISES	CONFORMITÉ	CROISSANT-DU-LAC	CH. DU LAC-HUARD
9012-8067 QUÉBEC INC.	CONFORME	109 382.03 \$	40 944.33 \$
SINTRA INC.	CONFORME	159 803.76 \$	62 369.34 \$
JOBERT INC.	CONFORME	111 198.08 \$	52 737.89 \$
EXCAVATION CARROLL INC.	CONFORME	131 117.49 \$	61 643.85 \$
LES EXCAVATIONS GILLES ST-ONGE INC.	CONFORME	*136 393.39 \$	*49 593.64 \$
GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC.	CONFORME	140 946.71 \$	54 887.23 \$

*Une correction du prix a été nécessaire pour les 2 bordereaux de ce soumissionnaire

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise 9012-8067 Québec inc. pour chacun des projets, soit «croissant du Lac» et «chemin du Lac-Huard »;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 13 août 2015.

15-419 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour les travaux de réfection de fondation de rue sur croissant du Lac et le chemin du Lac-Huard, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9012-8067 Québec inc. (Excavation Mailhot), selon les montants ci-après indiqués (taxes incluses) et répartis de la façon suivante:

PROJET	RÈGLEMENT D'EMPRUNT/ BUDGET	ENTREPRISE	MONTANT D'OCTROI
Croissant du Lac	Règl. no. 137 (travaux voirie - 20 ans)	9012-8067 QUÉBEC INC.	109 382.03 \$
Chemin du Lac-Huard	02-320-00-520	9012-8067 QUÉBEC INC.	40 944.33 \$

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

13. OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE PAVAGE SUR DIFFÉRENTES RUES – 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 22 juillet 2015 afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de pavage sur différentes rues;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions en date du 11 août 2015, le résultat des soumissions étant le suivant :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)

ENTREPRISES	CONFORMITÉ	PROMENADE-DU-LAC	RUES ET CHEMINS DIVERS	CROISSANT DU LAC
9306-1380 QUÉBEC INC.	Conforme	82 587.69 \$	*517 371.74 \$	53 235.72 \$
SINTRA INC.	Conforme	100 246.70 \$	625 333.85 \$	64 362.09 \$
EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.	Conforme	101 087.88 \$	612 521.18 \$	62 298.81 \$
PAVAGE J.D. INC.	Conforme	99 807.76 \$	572 558.50 \$	64 650.51 \$
UNIROC CONSTRUCTION INC.	Non-conforme	98 791.75 \$	659 603.92 \$	63 650.98 \$

* Une correction du prix a été nécessaire du fait que le soumissionnaire avait omis d'ajouter la T.V.Q. à son grand total.

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise 9306-1380 Québec inc. pour chacun des projets, soit «Promenade-du-Lac», «rues et chemins divers» et «croissant du Lac»;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 13 août 2015.

15-420 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour les travaux de pavage sur différentes rues – 2015, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy), selon les montants ci-après indiqués (taxes incluses) et répartis de la façon suivante:

PROJET	RÈGLEMENT D'EMPRUNT	ENTREPRISE	MONTANT D'OCTROI
Promenade-du-Lac	Règl. no. 139	9306-1380 Québec inc.	82 587.69 \$
Rues et chemins divers	02-320-00-520	9306-1380 Québec inc.	517 371.74 \$
Croissant du Lac	Règl. No 137 (travaux voirie - 20 ans)	9306-1380 Québec inc.	53 235.72 \$

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

14. INSTALLATION D'UN ÉCRAN NUMÉRIQUE – INTERSECTION RUE QUEEN ET 4^E AVENUE – ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition de deux (2) écrans numériques, lesquels seront installés sur son territoire afin d'accroître la communication entre elle et ses citoyens et faciliter l'accès à l'information;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité profitera de cet outil de communication à des fins de promotion, d'information et de sensibilisation aux affaires municipales et aux activités communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite installer l'un des deux écrans numériques sur une propriété privée située à l'intersection de la rue Queen et de la 4^e Avenue afin d'assurer une visibilité maximale des informations qui y seront diffusées et que pour ce faire, il y a lieu de conclure une entente avec le propriétaire concerné.

15-421 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre les parties ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

15. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 112, 115, 123, 125, 126, 127, 128 et 129, la Municipalité de Rawdon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^{er} septembre 2015, au montant de 4 316 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Rawdon a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Marchés Mondiaux CIBC Inc.	98,50400	168 000 \$	1,30000 %	2016	2,31526 %
		172 000 \$	1,50000 %	2017	
		178 000 \$	1,65000 %	2018	
		183 000 \$	1,85000 %	2019	
		3 615 000 \$	2,00000 %	2020	
Financière Banque Nationale Inc.	98,11200	168 000 \$	1,30000 %	2016	2,40682 %
		172 000 \$	1,50000 %	2017	
		178 000 \$	1,65000 %	2018	
		183 000 \$	1,85000 %	2019	
		3 615 000 \$	2,00000 %	2020	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,00900	168 000 \$	1,30000 %	2016	2,42956 %
		172 000 \$	1,50000 %	2017	
		178 000 \$	1,60000 %	2018	
		183 000 \$	1,85000 %	2019	
		3 615 000 \$	2,00000 %	2020	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Marchés Mondiaux CIBC Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

15-422 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

Que l'émission d'obligations au montant de 4 316 000 \$ de la Municipalité de Rawdon soit adjugée à Marchés Mondiaux CIBC Inc.

Que demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses

adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

16. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Rawdon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 316 000 \$:

Règlements d'emprunt #		Pour un montant de \$
112	Glissement de terrain ch. Forest	252 950 \$
115	TECQ – gouvernement du Québec	626 300 \$
115	TECQ – part municipale	1 511 625 \$
123	Forest, Brennan – PIQM (gouv. Du Québec)	573 644 \$
123	Forest, Brennan	615 011 \$
125	Pavage 18 ^e Avenue	51 975 \$
126	Pavage 19 ^e Avenue	65 905 \$
127	Pavage 20 ^e Avenue	118 760 \$
128	Pavage St-Georges	233 230 \$
129	Pavage – Boisé des Cerfs	266 600 \$

CONSIDÉRANT QUE, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

15-423 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 316 000 \$.

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1^{er} septembre 2015.

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises ».

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. DE LA OUAREAU
SIÈGE SOCIAL
3690, RUE QUEEN
RAWDON, QC
J0K 1S0

Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre de chaque année.

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

Que les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La Municipalité de Rawdon, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

17. RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

15-424 Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 316 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 112, 115, 123, 125, 126, 127, 128 et 129, la Municipalité de Rawdon émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 1^{er} septembre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 112, 115, 123, 125, 126, 127, 128 et 129, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

18. MUTUELLE DE PRÉVENTION « FQM-PRÉVENTION » (MUT-00709) – SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-252 adoptée par le conseil municipal le 28 mai 2014, autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le projet de résolution en vue de la signature d'une entente entre la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour la constitution d'une mutuelle de prévention pour l'année 2015, permettant ainsi à la Municipalité de se joindre à un regroupement d'employeurs pour la constitution de cette mutuelle de prévention;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 14-252 autorisait également la Fédération québécoise des municipalités (FQM), dont la Municipalité de Rawdon était membre, à signer tout renouvellement subséquent de l'entente, et ce, tant que l'autorisation ne serait pas dûment révoquée par une nouvelle résolution.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rawdon n'est plus membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et qu'il y a lieu de révoquer l'autorisation consentie à la Fédération en mai 2014.

15-425 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De révoquer l'autorisation consentie à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en vertu de la résolution numéro 14-252 adoptée par le conseil municipal le 28 mai 2014.

De transmettre un avis de non-renouvellement de participation à la Mutuelle de prévention «FQM-PRÉVENTION» (MUT-00709) pour l'année 2016 et au mandataire, MEDIAL Conseil Santé Sécurité inc.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

19. DÉPÔT - PLAINTÉ AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – PROJET HYDRO-QUÉBEC - LIGNE 735 KV CHAMOUCHOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE le 2 juillet 2014, la Municipalité a émis au bureau des autorisations gouvernementales d'Hydro-Québec, un certificat de non-contravention à la réglementation municipale relative au projet de ligne 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île, lequel visait uniquement les réseaux aériens d'électricité ainsi que tout élément faisant partie d'un réseau d'utilité publique essentiel au fonctionnement du réseau, lesquels sont autorisés sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il avait également été stipulé que le certificat de non-contravention émis s'appliquait au projet de façon préliminaire, sur la foi des données fournies par Hydro-Québec au moment de son émission et que lorsque le projet se préciserait davantage, il y aurait lieu d'effectuer une nouvelle demande de certificat afin d'assurer la conformité du projet;

CONSIDÉRANT l'analyse des rapports d'impacts soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et le rapport produit en mars 2015 par ce dernier, il appert que le projet de ligne 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île, pourrait contrevenir aux exigences des règlements municipaux actuellement en vigueur en plus d'être non conforme aux lois et aux règlements administrés par le ministère. Plus précisément, les normes relatives au bruit excéderaient ce qui est permis en vertu du Règlement numéro 116-03 relatif aux nuisances de la Municipalité ainsi que les normes établies en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'avis que les normes utilisées par Hydro-Québec afin de mener leurs études sont inférieures aux exigences requises causant ainsi la production de rapports d'impacts erronés.

15-426 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

Que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la plainte transmise par la Municipalité de Rawdon au ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en date du 29 juillet 2015.

20. RÉSOLUTION D'APPUI AU COMITÉ CITOYENS SOUS HAUTE TENSION – LIGNE 735KV

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec par sa société Hydro-Québec, dans le cadre de sa stratégie de production et de distribution de l'énergie hydro-électrique, entend construire une nouvelle ligne de transport de 735Kv en direction de l'île de Montréal et que l'implantation d'une telle ligne entraînera des inconvénients aux propriétaires expropriés qui seront indemnisés selon les règles normale;

CONSIDÉRANT QUE le dernier tracé proposé et autorisé se traduit sur le territoire de la Municipalité de Rawdon par l'élargissement de l'emprise existante utilisée par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT la conclusion du rapport (numéro 313) produit au terme de la démarche du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE);

CONSIDÉRANT QUE dans la mesure où la Régie de l'énergie arrive à la conclusion que ladite ligne de transport 735 Kv est nécessaire, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) conclue dans son rapport (numéro 313) que le promoteur pourrait chercher à recourir aux emprises existantes pour remplacer par une ligne à 735 Kv des lignes existantes à plus bas voltage en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale normalement sollicitée en pareille circonstance n'est pas au rendez-vous;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme et le comité consultatif en environnement, nommés par la Municipalité de Rawdon, demandent à la Municipalité d'appuyer le Comité citoyens sous haute tension dans ses démarches et de se positionner concernant les recommandations formulées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

15-427 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

Que le conseil s'oppose à l'aménagement d'une nouvelle ligne de 735 kV, projet nommé Chamouchouane-Bout-de-l'Île sur son territoire et dans tout Lanaudière.

21. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - GLISSEMENTS DE TERRAIN - RUE QUEEN

CONSIDÉRANT les glissements de terrain survenus les 11 et 23 juin 2015 sur la rue Queen, entre la 17^e et la 18^e Avenue sur le territoire de la Municipalité, lesquels ont nécessités des travaux considérés comme urgents.

15-428 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

De formuler une demande d'aide financière auprès du Ministère de la Sécurité publique pour les coûts associés aux travaux d'urgence effectués sur la rue Queen, entre la 17^e et la 18^e Avenue suite aux glissements de terrain survenus les 11 et 23 juin 2015.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

22. APPROPRIATION DE SURPLUS - TRAVAUX DE VOIRIE 2015 – PHASE 1

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics débutera la « Phase 1 » des travaux de voirie et de mise aux normes de la chaussée sur les voies publiques, lesquels sont prévus en 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approprier un montant de 100 000 \$ du surplus libre pour effectuer ces travaux de voirie et de mise aux normes.

15-429 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ du surplus libre pour la « Phase 1 » des travaux de voirie et de mise aux normes de la chaussée sur les voies publiques.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables qui s'imposent afin de donner plein effet à la présente résolution.

23. HONORAIRES PROFESSIONNELS – MICHEL TELLIER, ARCHITECTE – CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT la prolongation des travaux de correction des déficiences de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT les services supplémentaires nécessaires pour la correction des déficiences constatées;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture au montant de 3 237,01 \$ soumise par Michel Tellier, architecte, et approuvée par monsieur François Rochette, chargé de projet.

15-430 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement de la somme de 3 237,01 \$ à Michel Tellier, architecte, pour les services supplémentaires réalisés, et que cette dépense soit imputée au Règlement d'emprunt numéro 96.

24. PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ABAISSEMENT DU NIVEAU DE L'EAU DES LACS SANDY ET RÉGENT

CONSIDÉRANT QU'en date du 2 juillet 2015, la Municipalité a procédé à l'abaissement du niveau de l'eau des lacs Sandy et Régent pour une période de 30 jours afin de valider l'opportunité de changer de catégorie les barrages de ces deux lacs de forte contenance à faible contenance;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé que cette période de 30 jours soit prolongée d'une durée additionnelle de 90 jours;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics.

15-431 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De prolonger la période de l'abaissement du niveau de l'eau des lacs Sandy et Régent pour une durée additionnelle de 90 jours.

25. OMNIUM DES MAIRES - MRC MATAWINIE

CONSIDÉRANT QUE le jeudi 3 septembre prochain aura lieu le 28^e Omnium des maires de la MRC de Matawinie au Club de golf de Saint-Donat;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de participation à cet événement, lequel vise à assurer la viabilité du Fonds de protection de l'environnement matawinien (FPEM) afin de soutenir financièrement les municipalités locales de la MRC dans la réalisation de projets et d'activités à retombées significatives pour la protection, l'amélioration et la mise en valeur de l'environnement.

15-432 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la participation d'un quatuor de la Municipalité à l'Omnium des maires, lequel se déroulera le 3 septembre prochain au Club de golf de Saint-Donat, pour un montant de 600 \$ et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02 110 00 610.

26. APPUI À LA GESTION DE L'OFFRE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE (PTP)

CONSIDÉRANT QU'il y a dans Lanaudière 226 entreprises laitières, 166 entreprises produisant de la volaille et 17 entreprises productrices d'œufs de consommation et que ces fermes représentent près du quart des fermes de Lanaudière et produisent 40 % des revenus agricoles de la région (247 M\$ de revenus pour ces trois productions combinées);

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture occupe une grande étendue de notre territoire et que les revenus et les taxes qu'elle génère sont très significatifs;

CONSIDÉRANT QUE les négociations du Partenariat transpacifique (PTP) ont cours actuellement entre le Canada et 11 autres pays;

CONSIDÉRANT QU'une entente est imminente et que les pressions sont fortes pour que le Canada ouvre plus grande ses portes pour les produits sous gestion de l'offre;

CONSIDÉRANT QUE malgré la promesse du gouvernement canadien affirmant qu'il protégerait la gestion de l'offre avec ses trois piliers (contrôle des importations, planification de la production et prix aux producteurs), celui-ci a accordé, en 2013, plus de 17 700 tonnes de fromages à l'Europe dans l'entente de l'AECG;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement nous parle déjà de compensations avant même la signature de l'entente du PTP, laissant présager qu'il pourrait accorder à nouveau des accès supplémentaires, affaiblissant une fois de plus un des trois piliers de la gestion de l'offre soit le contrôle des importations;

CONSIDÉRANT QUE le système canadien de gestion de l'offre est l'un des plus justes au monde, que le consommateur ne gagnerait rien advenant l'abolition de ce système et que des entreprises agricoles seraient fragilisées, voire même appelées à disparaître;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs sous gestion de l'offre ne sont pas subventionnés puisque leurs prix sont fixés en fonction des coûts de production des fermes les plus performantes et que le producteur est payé de façon équitable;

CONSIDÉRANT l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques pour conserver la gestion de l'offre intégrale avec ses trois piliers sans accès supplémentaires à notre marché.

15-433 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

Que la Municipalité de Rawdon fasse appel au gouvernement fédéral, par le biais du premier ministre Stephen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant aucun accès supplémentaire à nos marchés sous gestion de l'offre dans le cadre du PTP.

27. RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

CONSIDÉRANT la révision budgétaire 2015 reçue de l'Office municipal d'habitation en date du 29 juillet 2015, laquelle doit faire l'objet d'acceptation par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de 10 % révisée de la Municipalité est de 18 297,00 \$ comparativement à 19 939,00 \$ précédemment approuvée, soit une différence de 1 642,00 \$.

15-434 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation (OMH) telle que présentée.

28. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANT TRISOMIQUE 21 LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière reçue le 22 juillet dernier, afin de maintenir les services essentiels et spécialisés offerts aux familles de Rawdon desservies;

CONSIDÉRANT les difficultés financières de cet organisme, mettant en péril les différents services dispensés auprès de quatre (4) familles de la municipalité.

15-435 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'accorder une aide financière au montant de 200 \$ à l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière, représentant un montant de 50 \$ par famille, afin de permettre la continuité des services offerts auprès de celles-ci.

29. FERMETURE DE RUE – HALLOWEEN 2015

CONSIDÉRANT QUE le samedi 31 octobre prochain, le Service des loisirs et de la culture désire procéder à la fermeture de la rue Queen entre la 4e et la 5e Avenues de 14 h à 17 h, pour les festivités de l'Halloween;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture de rue temporaire permet aux enfants de Rawdon et des environs de faire la collecte de friandises en toute sécurité.

15-436 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture à procéder à la fermeture de la rue Queen entre la 4e et la 5e Avenue le samedi 31 octobre prochain de 14 h à 17 h pour les festivités de l'Halloween, sous réserve de l'obtention des autorisations requises auprès du MTQ.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

30. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement no 1-2003-R incluant ses amendements et la liste des comptes à payer au 13 août 2015.

15-437 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

30.1 Liste des comptes à payer/fournisseurs

D'approuver la liste des comptes à payer au 13 août 2015 au montant de 341 213,91 \$

30.2 Liste des chèques émis

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 26441 à 26668) au 13 août 2015 totalisant 553 965,90 \$

30.3 Liste des chèques annulés

D'approuver la liste des chèques annulés au 13 août 2015

30.4 Liste des prélèvements

D'approuver la liste des prélèvements (nos 2283 à 2362) au 13 août 2015 totalisant 318 825,58 \$

30.5 Liste des engagements

D'approuver la liste des engagements au 13 août 2015 totalisant 5 601 251,09 \$

30.6 Liste des virements budgétaires

D'approuver la liste des virements budgétaires au 31 juillet 2015 totalisant 22 280,00 \$

30.7 Journal des salaires nets

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de juillet 2015 totalisant 253 845,12 \$

31. Correspondance

31.1 Lettre - Domaine Sam-Calm – Demande de rencontre

31.2 Lettre de remerciement – Maison des Jeunes **AJOUT**

32. Affaires nouvelles

32.1 Maison de production Aetios – Contrôle de la circulation lors d'un tournage **AJOUT**

CONSIDÉRANT la demande des producteurs de la série « Blue Moon », la maison de production Aetios, afin qu'ils soient autorisés à contrôler la circulation sur la 3^e Avenue, entre la rue Church et la rue Metcalfe, ainsi que sur le chemin Parkinson, vis-à-vis la Terre des Bisons, les 21, 22 et 23 août 2015, et à utiliser le stationnement situé à l'arrière de l'hôtel de ville, pour la soirée du 22 août;

15-438 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la maison de production Aetios à contrôler la circulation sur la 3^e Avenue entre la rue Church et la rue Metcalfe et sur le chemin Parkinson vis-à-vis la Terre des Bisons les 21, 22 et 23 août 2015 ainsi que d'utiliser le stationnement situé à l'arrière de l'hôtel de ville, pour la soirée du 22 août.

33. Deuxième période de questions

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

34. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

15-439 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, Monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20 h 45.

(S)

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(S)

Bruno Guilbault
Maire